



MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE ET DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Paris, le 13 juillet 2023

## **New Deal mobile : inauguration du 2500<sup>ème</sup> pylône 4G mis en service dans le cadre du dispositif de couverture ciblée**

**Jean-Noël BARROT**, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, **Laure de LA RAUDIÈRE**, Présidente de l'Arcep, **Nicolas GUÉRIN**, Président de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré aujourd'hui le **2 500<sup>ème</sup> pylône 4G multi-opérateurs issu du dispositif de « couverture ciblée » du « New Deal mobile »**, qui prévoit l'ouverture de plus de **5000 sites 4G en zones rurales d'ici 2027**.

Ce pylône, inauguré en présence de Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, de Philippe PICHÉRY, Président du Conseil départemental de l'Aube, de Guy BONCORPS, Maire de Dampierre et des élus locaux, et mutualisé par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR), dessert depuis quelques jours la commune de Dampierre ainsi que les communes de Vaucogne et Breban.

**Cette inauguration marque une étape symbolique dans l'avancée du New Deal mobile conclu en 2018** à l'initiative du Gouvernement, et plus particulièrement du dispositif de couverture ciblée. Par ce dispositif inédit et ambitieux, les opérateurs mobiles Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR se sont engagés à assurer la couverture de 5 000 zones chacun, identifiés par les collectivités territoriales et les services de l'État, et ciblant des besoins de couverture localisés.

L'Arcep suit chaque trimestre l'avancée du New Deal mobile [sur son site internet](#). **Depuis 2018, 4 215 zones ont été identifiées par les équipes-projet locales.**

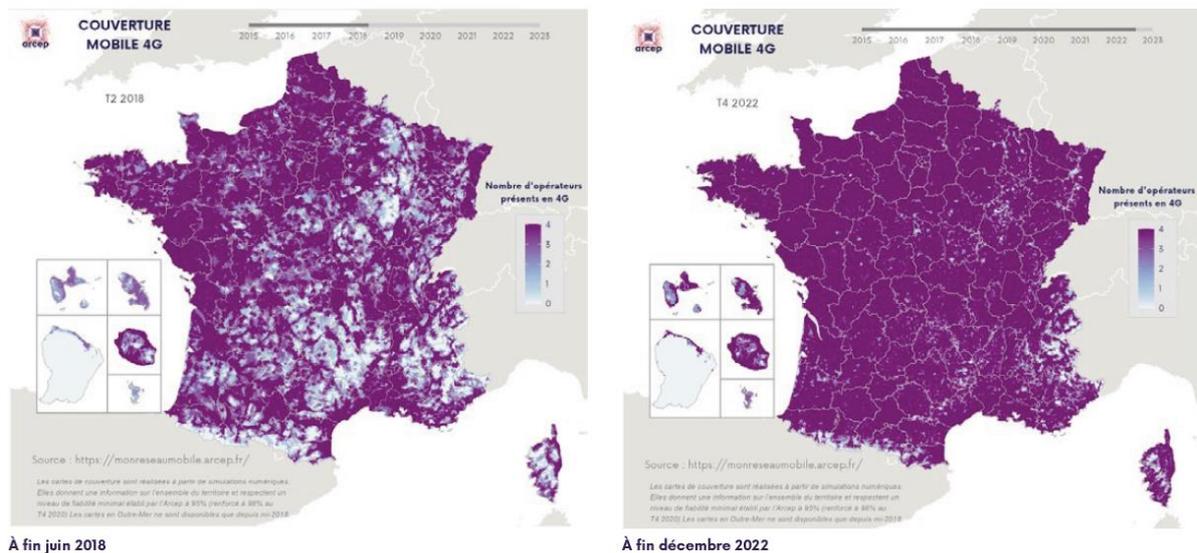
En complément de ce dispositif, **le New Deal mobile comprend d'autres engagements des opérateurs en matière de déploiement des réseaux mobiles sur le territoire**, avec des échéances qui s'échelonnent jusqu'en 2030. Ces engagements concernent notamment **la généralisation de la 4G sur les réseaux mobiles des opérateurs, une meilleure couverture des axes de transport et une amélioration progressive de la qualité de la couverture des réseaux mobiles.**

**Jean-Noël BARROT** : « Cette initiative imaginée et portée par le Gouvernement depuis 2018 est un succès pour tous les territoires. Le New Deal mobile est un exemple de coopération de confiance entre les collectivités locales, les opérateurs télécoms et l'Etat pour répondre aux besoins de la vie quotidienne des Français. Nous nous sommes engagés à mettre en service 5000 pylônes d'ici 2027 pour éradiquer les zones blanches. Nous fêtons aujourd'hui le 2500<sup>ème</sup> pylône mis en service, un anniversaire qui témoigne de la rapidité de ce déploiement ! Continuons à apporter de la connectivité aux Français dans les communes les plus reculées. »

**Laure de LA RAUDIÈRE** : « En adaptant l'offre de couverture mobile à la réalité du terrain et aux besoins des utilisateurs, le dispositif de couverture ciblée est une réussite collective, dans laquelle le rôle des collectivités territoriales et des équipes-projets locales est central. Partant des besoins identifiés par les collectivités territoriales, le dispositif améliore concrètement le quotidien de nos concitoyens, notamment en zone rurale et de montagne. L'Arcep veillera, grâce à son suivi trimestriel, à ce que cette bonne dynamique se poursuive au profit des habitants qui souffrent encore d'une connectivité insuffisante. »

**Nicolas GUÉRIN** : « La Fédération Française des Télécoms et l'ensemble des opérateurs sont totalement mobilisés depuis plus de 5 ans dans le déploiement du programme du New Deal Mobile. Plus de 42 000 sites existants ont migré en 4G et 2 500 nouveaux sites 4G multi-opérateurs, identifiés par les élus au sein des équipes projets, ont été construits et mis en service par les quatre opérateurs. Nous assumons pleinement notre rôle dans l'aménagement numérique de tous les territoires. »

## VISION COMPARÉE DE LA COUVERTURE EN 4G EN FRANCE MÉTROPOLITAINE AVANT ET APRÈS LE NEW DEAL MOBILE



Source : Arcep à partir des données transmises par les opérateurs

### Contacts presse :

- > **Cabinet de Jean-Noël Barrot** : 01 53 18 43 42 - [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)
- > **Arcep - Anne-Lise Lucas** : 01 40 47 71 37 - [anne-lise.lucas@arcep.fr](mailto:anne-lise.lucas@arcep.fr)
- > **Fédération Française des Télécoms** : Alice Provost : 06 07 65 11 37 - [aprovost@fftelecoms.org](mailto:aprovost@fftelecoms.org)

## Etat d'avancement du dispositif couverture ciblée dans l'Aube

Dans l'Aube, **61 pylônes mutualisés** ont été identifiés depuis 2018 au titre du dispositif de couverture ciblée donc 46 pylônes étaient en service au 30 juin 2023.

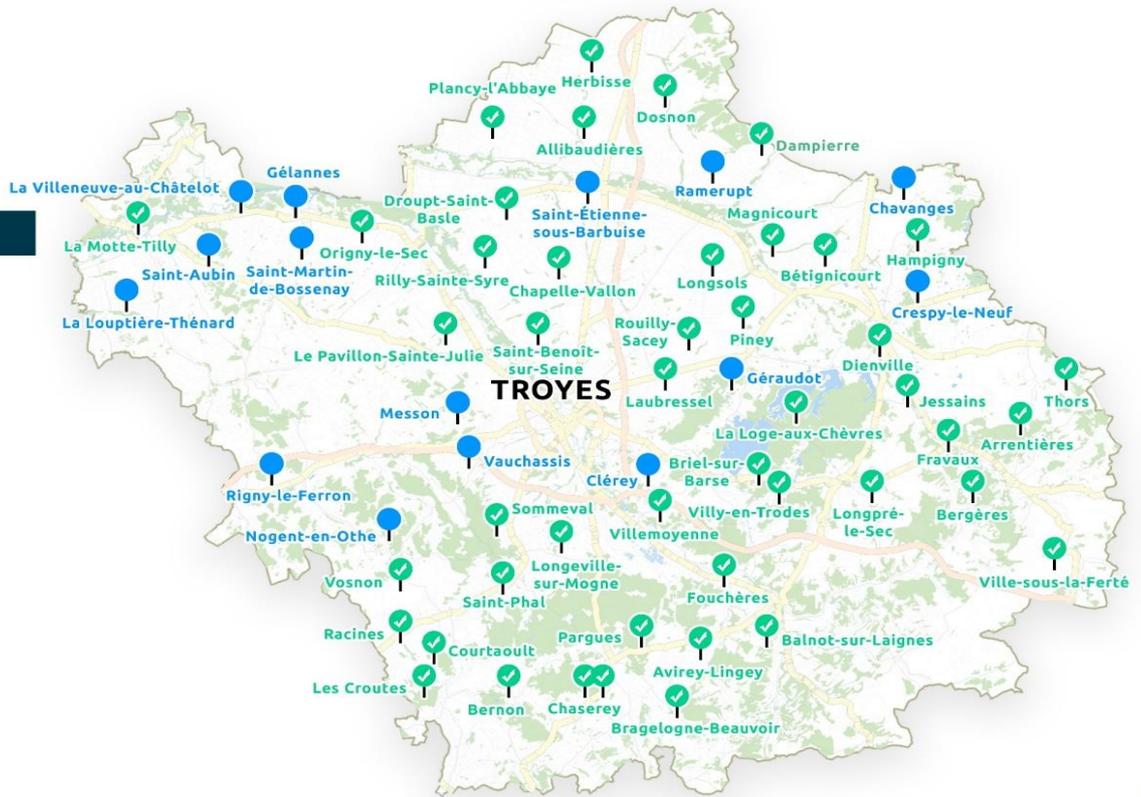


### LOCALISATION DES PYLÔNES 4G MULTI-OPÉRATEURS EXCLUSIVEMENT ISSUS DU DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE (DCC) DU PROGRAMME NEW DEAL MOBILE

 **PYLÔNE 4G DCC DÉJÀ ACTIVÉ**  
TOTAL : 46

 **PYLÔNE 4G DCC ACTIVÉ D'ICI FIN 2024**  
TOTAL : 15

**TOTAL PYLÔNES : 61**



Pour en savoir plus sur le New Deal Mobile :

# Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération supérieure à 5 ans par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture\* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – monreseau-mobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site [www.ffttelecoms.org](http://www.ffttelecoms.org)



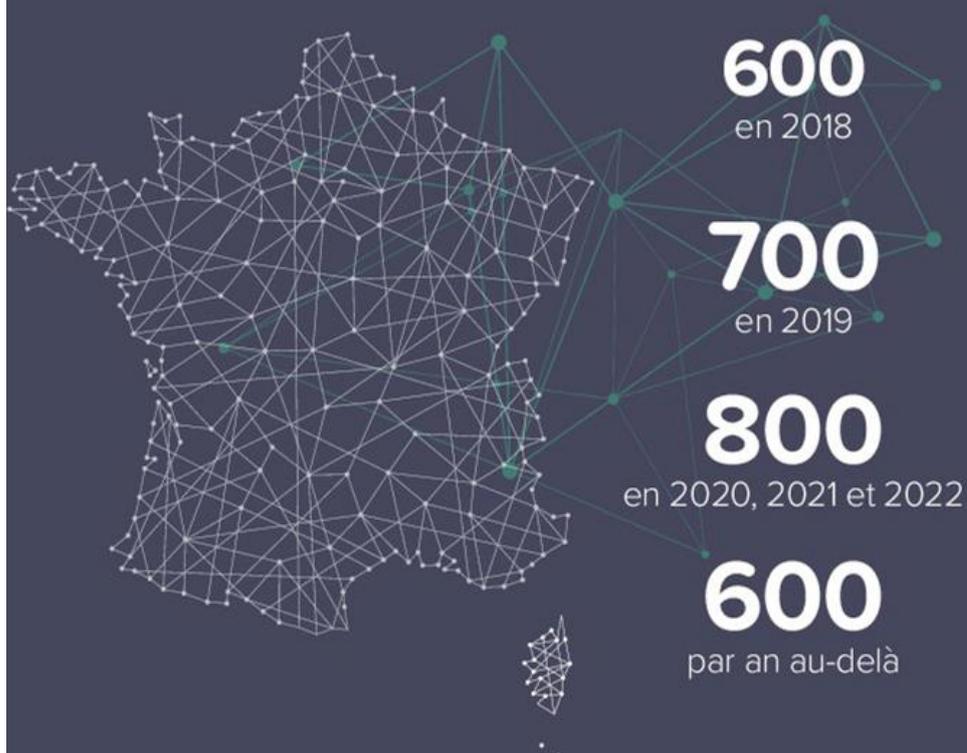
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](https://bit.ly/FFTAaccord)

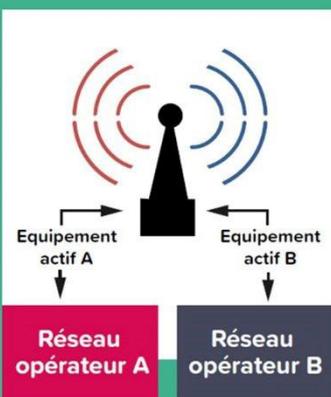
## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

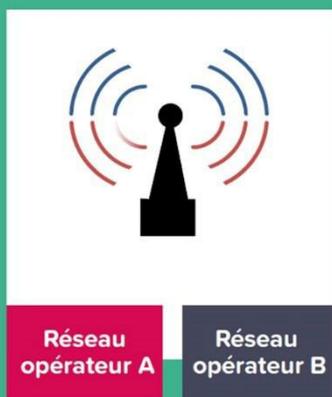
#### PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

#### ACTIVES

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

##### ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS

